

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017 (accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique
Approbation du projet d'établissement 2016-2021**

Le 9 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement départemental de musiques et d'art dramatique de la ville de Quimper auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, et a dans le même temps adopté le plan détaillé et les orientations stratégiques du nouveau projet d'établissement du Conservatoire pour la période 2016-2021. Deux années de travail de concertation pédagogique ont permis de préciser les modalités opérationnelles de ce projet d'établissement, qu'il est proposé aujourd'hui d'adopter dans sa version finalisée.

Le projet d'établissement est un outil au service des usagers et des équipes professionnelles qui le font vivre. Il permet de déterminer l'identité de l'établissement, ses orientations, ses axes prioritaires dans le contexte de son territoire d'action, il guide les choix pédagogiques, artistiques et culturels dans un plan d'action collectif et déterminé dans le temps.

Les constats et les orientations proposés dans ce nouveau projet ont pris appui sur un bilan diagnostic interne réalisé en 2014, sur les constats et recommandations du Ministère de la Culture formulés lors d'une mission conduite en 2013, et sur les textes cadres qui régissent l'activité des établissements d'enseignement artistique classés par l'Etat.

L'établissement engage dans ce projet de nouvelles orientations visant à garantir l'égalité d'accès à tous les publics dans et hors les murs, à établir un fonctionnement pédagogique homogène qui permette par des moyens adaptés de développer harmonieusement l'accueil des usagers dans des cycles de formation progressivement rénovés, et à accompagner tous ses élèves vers une pratique en amateur autonome, génératrice d'enrichissement individuel, culturel et social.

Les orientations stratégiques suivantes ont été définies en 2015 :

- Promouvoir les conditions d'accès pour tous afin de tendre vers une juste représentation des publics du territoire,

- Donner de la cohérence au projet pédagogique de l'établissement tout en le rendant plus attractif par une meilleure réponse aux enjeux des formes et pratiques artistiques d'aujourd'hui,
- Diversifier les publics touchés par les actions hors les murs en priorisant les actions à destination des publics empêchés ou éloignés des structures culturelles,
- Accompagner les élèves tout au long de leurs parcours vers une pratique autonome,
- Créer un cycle spécialisé attractif par l'originalité, la qualité de ses propositions et la rigueur de sa conception.

Les démarches d'élaboration et de concertation avec l'équipe de l'établissement menées depuis septembre 2015 permettent aujourd'hui de présenter le projet d'établissement finalisé à travers les fiches actions déclinant les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de ce projet.

Ces actions portent en particulier sur :

- Le renouvellement des approches pédagogiques (nouveau parcours de découverte musicale proposé aux 5-7 ans, parcours des pratiques collectives, nouvelles modalités pour la formation musicale et l'apprentissage instrumental...)
- Les modalités de l'action culturelle (saison de diffusion artistique professionnelle, actions de découverte et sensibilisation artistique pour tous les publics, centre de ressource pédagogique et soutien à la pratique amateur, éducation artistique et culturelle en milieu scolaire...)

Ce projet d'établissement a été présenté au conseil d'établissement, instance de concertation réunissant les représentants d'usagers, de la municipalité et de l'équipe du conservatoire, le 6 juin 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver le projet d'établissement du CMAD pour la période 2016-2021 ;
- 2- d'autoriser monsieur le maire à solliciter, pour la période 2017-2021, toutes subventions de fonctionnement et d'investissement permettant la mise en œuvre de ce projet, en particulier auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil départemental du Finistère.